

La statistique dans la cité n° 17 - décembre 2019

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°17 – décembre 2019

Éditorial :	- <i>L'ASP célèbre son 10e anniversaire</i>
Méthodes :	- <i>Espérance de vie : 77 ou 85 ans ?</i> - <i>Suicides à l'Éducation nationale ?</i>
Trois autres anniversaires :	- <i>Il y a trente ans, la chute du Mur de Berlin : ses conséquences pour la statistique publique</i> - <i>Il y a quatorze ans : le premier Café de la statistique</i> - <i>Il y a huit ans : le début des poursuites contre Andreas Georgiou</i>
Lu pour vous	
Les Cafés de la statistique	

La rédaction de La Statistique dans la Cité envisage d'ouvrir une rubrique *Courrier des Lecteurs* ; ses lecteurs sont donc invités à réagir aux articles proposés. Leurs propositions d'articles seront également les bienvenues.

Pour nous écrire : sep@sfds.asso.fr

Éditorial

L'Autorité de la Statistique Publique célèbre son 10e anniversaire

Le 27 novembre dernier, l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) a célébré son 10^e anniversaire en organisant un colloque sur le thème « Dix ans au service de l'indépendance professionnelle de la statistique publique ». L'ASP avait été créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui avait notamment modifié et complété l'article 1er de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a commencé à fonctionner en 2009 et a depuis lors joué un rôle fondamental pour veiller au respect de l'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques ainsi qu'au respect des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité qui sont à la base de cette indépendance. C'est ainsi que par exemple, l'ASP est intervenue sept fois à l'occasion de ruptures d'embargo, quatre fois par un membre du gouvernement et trois fois par un média. L'ASP s'assure notamment que les publications du service statistique public sont clairement distinguées des communications ministérielles. L'ASP a également été amenée à accorder son label à quatorze exploitations statistiques issues de données administratives. Elle a contribué à une meilleure compréhension et utilisation des données de la statistique publique et a ainsi permis de renforcer la confiance dans ces données. Jacques Freyssinet, ancien directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), a tenu à rappeler le rôle que la SFdS avait parfois joué à l'occasion de certaines polémiques, notamment dans le cadre de groupes spécialisés du Cnis.

La création de l'ASP avait été préparée par une mission d'information parlementaire présidée par le député Pierre-Alain Muet, ancien de l'Insee, et dont le rapporteur était Hervé Mariton. Il y a très exactement onze ans, le 15 décembre 2008, un séminaire avait été organisé par la SFdS et notre groupe (qui s'appelait à l'époque « Statistique et Société ») sur le thème de l'indépendance de la statistique publique, avec la participation de ces deux parlementaires, mais aussi d'un représentant de l'*UK Statistical Authority* dont la création avait précédé d'une année celle de l'ASP.

La création de ces deux autorités indépendantes s'inscrivait dans un vaste mouvement européen qui s'était traduit en 2005 par l'adoption du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et par la mise en place du Conseil européen consultatif pour la gouvernance statistique (plus connu sous son sigle anglais ESGAB).

Ce numéro de *La Statistique dans la cité* est aussi l'occasion de rappeler les anniversaires de trois autres événements : le trentième anniversaire de l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et orientale qui n'a pas été sans conséquence sur la façon de percevoir le rôle de la statistique dans la société, non seulement dans ces pays, mais aussi dans l'ensemble des pays démocratiques, le quatorzième anniversaire du premier « Café de la statistique » tenu le 8 décembre 2005, et enfin, hélas, le huitième anniversaire du début du harcèlement juridique contre Andreas Georgiou.

Méthodes

Espérance de vie : 77 ou 85 ans ?

Le Café de la statistique du 12 novembre dernier avait pour thème l'espérance de vie. On y a évoqué le concept d'« espérance de vie des générations ». Peu connu, ce concept mérite quelques explications.

Souvent, à l'annonce du décès d'une personne, on réagit : « elle est partie bien tôt », ou bien au contraire : « elle a vécu longtemps ». Au fond, on se demande si elle est décédée plus jeune ou plus âgée que les autres personnes de sa génération⁽¹⁾. Ceux qui veulent vérifier leurs impressions avec des statistiques comparent l'âge du défunt avec l'espérance de vie que la statistique publique établit et que les médias communiquent. Cette comparaison n'est pas totalement fondée. Cette espérance de vie retrace en effet la survie d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la mortalité qui prévaut actuellement : c'est pourquoi on l'appelle parfois « espérance de vie du moment ». Aucune génération réelle n'a connu, ni ne connaîtra, ce parcours. Ce qui, on le verra, n'ôte rien à l'utilité véritable de cet indicateur.

Des démographes ont mis au point un autre indicateur de nature à trancher l'alternative posée plus haut. Cet indicateur s'appelle « espérance de vie des générations », disons « EVG ». L'EVG est l'espérance de vie effectivement constatée pour une génération, calculée à partir de l'âge effectif au moment du décès des personnes de cette génération. C'est à ce chiffre, calculé pour sa génération, qu'il faudrait comparer l'âge de la personne dont on pleure la mort.

Pour calculer exactement une EVG, il faudrait attendre que la génération concernée soit complètement éteinte : ce n'est donc possible que cent ou plutôt cent dix ans après sa date de naissance. Mais il est possible d'en donner une estimation beaucoup plus tôt, en faisant des hypothèses sur la répartition des décès qui restent à venir. Selon les chercheurs, il est possible en 2019 d'estimer avec une bonne précision l'EVG des générations nées jusqu'en 1940 environ⁽²⁾.

En France, l'EVG des femmes nées en 1937 est estimée à 77 ans, celle des hommes à 69 ans. À comparer avec l'espérance de vie « du moment » : 85 ans pour les femmes, 79 ans pour les hommes. La différence n'est pas mince ! Elle s'explique : la génération des personnes nées en 1937 a été marquée dans la petite enfance par la mortalité infantile encore forte de l'avant-guerre, et elle a connu les rigueurs de la guerre. De cela l'espérance de vie « du moment » ne porte évidemment pas trace.

La hiérarchie entre les pays est bouleversée si on prend en compte l'EVG au lieu de l'espérance de vie « du moment ». Le Japon est en tête pour ce deuxième indicateur : c'est le pays où l'espérance de vie « du moment » est la plus élevée. En EVG, le Japon n'arrive qu'au douzième ou au quatorzième rang, loin derrière la Suisse ou l'Australie ! Là aussi, les rigueurs de la deuxième guerre mondiale constituent une part importante de l'explication.

Dans un article récent de « Futura Santé »⁽³⁾, la journaliste présentant l'EVG l'a qualifiée de « espérance de vie réelle », par opposition à l'espérance de vie conventionnelle chère aux statisticiens publics. C'est trop dire. L'un des indicateurs n'est pas plus vrai que l'autre. L'espérance

(1) Génération : ensemble des personnes nées une même année.

(2) Ces calculs sont présentés dans un article de 2019 de la Revue « [Population studies](#) » par Michel Guillot (Ined) et Collin Payne (Université d'Australie).

(3) « [Espérance de vie : les hommes australiens et les femmes suisses en tête](#) »,

Céline Deluzarche – Futura Santé 2/9/19. Dans cet article, la journaliste évoque l'EVG « retardée ».

de vie du moment est indispensable comme illustration des conditions sanitaires d'un pays, pour les situer et en mesurer les progrès. Il faut absolument le conserver dans cet usage. L'EVG est plus proche des perceptions de l'observateur courant, quand il observe les décès du moment. À chaque indicateur ses usages !

Suicides à l'Éducation nationale ?

En octobre 2019, le suicide d'une directrice d'école amenait à regarder le nombre de suicides, depuis un an, dans le personnel de l'Éducation nationale comme révélateur de mauvaises conditions de travail. L'actualité met ainsi de temps en temps le projecteur sur tel ou tel secteur professionnel. La mort, surtout lorsqu'elle est violente, émeut considérablement l'entourage. La mise en parallèle de plusieurs décès a un grand retentissement dans l'opinion. La statistique est alors convoquée pour faire ressortir l'anomalie. Ainsi, en 1996, les médias rapportaient une « vague » de suicides dans la police. L'association Pénombre avait montré qu'elle n'avait rien d'exceptionnel⁽⁴⁾. Il y a juste dix ans, on s'en souvient, une nouvelle vague de suicides, à France Telecom, faisait grand bruit : un de nos collègues avait fait scandale en relevant qu'il y avait sans doute un problème de management, mais qu'on ne mettait pas en évidence une plus grande fréquence de suicides⁽⁵⁾.

Ici, de même, le ministre de l'Éducation nationale essaie de faire valoir que cette fréquence n'est pas plus grande dans son administration que dans le reste de la population. Et que même, elle semblerait moindre.

Dans une conjoncture à juste titre émotionnelle, l'argument statistique n'est guère pertinent. Il l'est d'autant moins en la matière qu'on traite, heureusement, de cas peu nombreux (quelques dizaines). On est ici à la limite du « pouvoir de résolution » de l'instrument. Même s'il ne confirme pas la fréquence anormale alléguée, cela ne prouve pas pour autant l'absence d'anomalie, mais cela interdit d'en prendre argument. La statistique n'a simplement pas, dans cette occurrence, de vertu démonstrative. Ni donc de capacité arbitrale.

(4) « [Le suicide dans la police nationale](#) », Pénombre, Lettre grise n° 3, 1997.

(5) *La Croix*, 20 octobre 2009. Voir aussi *Le Journal de l'action sociale*, janvier 2010.

Trois autres anniversaires

Il y a trente ans, la chute du mur de Berlin, événement qui n'a pas été sans conséquences pour la statistique publique

Au cours du 2^e semestre 1989, se sont effondrés successivement les régimes socialistes à économie dirigée en Europe centrale et orientale ; entre le 27 juin, ouverture de la frontière austro-hongroise, jusqu'au 21 décembre, renversement de Nicolae Ceaușescu en Roumanie, en passant par la chute du mur de Berlin le 9 novembre, ce sont l'ensemble des six pays satellites de l'URSS qui ont au cours de ce semestre décidé d'entamer leur transition vers un système démocratique et une économie de marché.

Cette transition n'allait pas manquer d'interpeller les statisticiens. Déjà les conclusions de la Table ronde entre le gouvernement communiste polonais et Solidarność rendues le 5 avril 1989 et qui avaient ouvert la voie aux élections libres de juin 1989 et à la formation du premier gouvernement non communiste le 24 août suivant comportaient trois clauses relatives à la définition du programme de la statistique publique et à la production et à la diffusion de ces statistiques ; ces clauses portaient sur la généralisation de l'accès à l'information et au contrôle social du système de statistiques gouvernementales.

Fin 1989, l'ensemble de nos collègues des pays commençant leur transition interrogeaient leurs homologues des pays d'Europe de l'Ouest, non pas tant sur les techniques à mettre en œuvre, mais surtout sur le rôle de la statistique dans la société. Le débat s'est ouvert dès novembre 1989 et c'est en février 1990 que la Conférence des statisticiens européens, organisme subsidiaire de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, a décidé de préparer un document qui deviendra un an plus tard le texte des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Mais très rapidement, il est apparu que ces Principes avaient une valeur universelle et étaient d'intérêt non seulement pour les pays en transition mais aussi pour l'ensemble des nations, ouvrant ainsi la voie à l'adoption de ces Principes par la Commission de statistique des Nations Unies réunie en séance extraordinaire à New York en avril 1994.

Il y a quatorze ans, le premier Café de la statistique

Le 8 décembre 2005 était organisé notre premier Café de la statistique sur le thème de la canicule de l'été 2003. Après une polémique entre les pompes funèbres qui signalaient un afflux inhabituel de décès et le ministère de la santé, des estimations convergentes (Ined, Insee, Inserm) avaient conclu à une surmortalité de 15 000 décès par rapport à la moyenne des périodes analogues des années précédentes. Le Café était animé par le Professeur Alain-Jacques Valleron, directeur de l'unité « Épidémiologie, systèmes d'information, modélisation » à l'Inserm.

2019 a présenté deux épisodes caniculaires beaucoup plus brefs mais relativement plus intenses, qu'en 2003. L'excédent de décès aura été, cette fois, de 1400. Les pouvoirs publics n'étaient plus dans le déni ; diverses dispositions avaient été adoptées depuis 2003. La statistique aurait-elle contribué à éclairer ce problème de société ?

Il y a huit ans, le début des poursuites contre Andreas Georgiou

La Statistique dans la Cité a évoqué à plusieurs reprises le harcèlement juridique que subit Andreas Georgiou, ancien président d'Elstat, l'institut national de statistique de Grèce, de 2009 à 2014. Le 19 septembre 2019, cette saga déplorable est entrée dans sa neuvième année.

Certes, dans le numéro 14 de juin 2019, nous annoncions que la chambre d'instruction de la Cour d'appel avait prononcé le 28 février 2019 pour la troisième fois un non-lieu acquittant Andreas Georgiou des charges de « complicité de fausses déclarations ayant causé de graves dommages à l'État », et que, cette fois, le procureur auprès de la Cour suprême n'avait pas demandé l'annulation de ce troisième verdict dans le délai légal d'un mois dans lequel il aurait pu le faire. La justice grecque reconnaissait donc enfin qu'Andreas Georgiou n'était pas complice de fausses déclarations. Mais ce n'était malheureusement pas encore la fin de l'histoire car de nombreuses autres procédures restent encore pendantes ou sont même encore en phase d'investigations préliminaires.

Andreas Georgiou avait été notamment poursuivi pour « violation du devoir » pour avoir transmis à Eurostat les chiffres de l'année 2009 sans avoir demandé l'aval du Conseil d'administration d'Elstat alors que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne attribue au responsable de l'Institut national de la statistique « la responsabilité exclusive du choix des méthodes, normes et procédures statistiques, du contenu et du moment des publications statistiques ». En juin 2018, la Cour suprême a confirmé les charges contre Andreas Georgiou à ce titre et l'a condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement, suspendue pendant trois ans sauf nouvelle condamnation liée à cette affaire. Il a également été poursuivi pour « calomnie ». En juin 2017, la Cour suprême avait annulé pour vice de forme une condamnation confirmée en appel (sa défense avait osé invoquer les nombreuses manipulations des statistiques des finances publiques par ses prédécesseurs entre 2004 et 2009 !). Une nouvelle demande de procès pour ce même motif n'a pas pu avoir lieu car le délai de prescription était expiré. Toutefois, en août 2017, il a été reconnu coupable pour le même motif dans le cadre d'une procédure civile et il a été condamné à payer des dommages et intérêts et à publier une grande partie de la décision de condamnation en tant « qu'excuses publiques ». En janvier 2020, une cour d'appel examinera son recours contre cette décision.

D'autres procédures sont également en cours. Une procédure pénale pour fausses déclarations avait été ouverte en septembre 2016 par le procureur général auprès de la Cour suprême, en impliquant désormais des responsables d'Eurostat et du FMI. Rien n'indique que cette enquête a été clôturée. Enfin depuis 2013, une enquête préliminaire supplémentaire est ouverte et semble toujours en cours ; elle concerne les efforts entrepris par Andreas Georgiou pour protéger la confidentialité statistique des données relatives aux ménages et aux entreprises au sein d'Elstat conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Un groupe de quinze personnalités, dit des « Amis de la Grèce », s'est établi à Washington et a appelé Kyriákos Mitsotákis, le nouveau Premier ministre grec suite à l'élection législative de juillet 2019, à rétablir l'image de la Grèce sur la scène internationale en mettant fin à la persécution d'Andreas Georgiou et de ses collègues pour le travail novateur qu'ils ont entrepris pour réformer les statistiques économiques grecques. Ce groupe a aussi lancé un appel au nouveau commissaire européen chargé de l'économie, Paolo Gentiloni. Quatre personnalités françaises font partie de ce groupe : Edmond Alphandéry, Michel Camdessus, Jean Pisani-Ferry et Nicolas Véron.

La SFdS continue de suivre de près ce dossier aux côtés des principales sociétés nationales et internationales de statistique.

Lu pour vous

L'édition 2019 du Portait social préparé chaque année par l'Insee a été publiée le 19 novembre 2019. Ce travail collectif apporte des éclairages sur l'évolution de la société française depuis quarante années : démographie, évolution du temps de travail, mobilité sociale, inégalités de revenus et redistribution, ... mais aussi opinions et préoccupations des Français. Il est consultable sur le site de l'Insee avec le lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238781>.

Les Cafés de la statistique

La séance des Cafés de la statistique qui devait se tenir mardi 10 décembre sur le thème des inégalités salariales entre hommes et femmes a dû être annulée en raison des mouvements sociaux et des grèves de transports. Cette soirée est reportée à une date ultérieure en 2020.

Les prochain rendez-vous des Cafés de la statistique auront lieu :

- le mardi 14 janvier sur le thème de la mesure de la pénibilité au travail ; notre invité sera Thomas Coutrot (Dares – Ministère du travail)
- le mardi 11 février sur la mesure de ce que la planète peut fournir et de ce que l'humanité consomme ; notre invité sera le professeur David Nerini (université d'Aix-Marseille)
- le mardi 10 mars sur le thème de la localisation des profits des multinationales, notre invité sera François Lequiller (ancien de l'OCDE, retraité de l'Insee)

Responsable de l'infolettre : Marion Selz, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine